

CONSEIL MUNICIPAL DE MEYS

DISPOSITIF BEBE LECTEUR

Chaque année le département édite un album destiné aux tout petits, avec un auteur local, pour l'offrir aux enfants de moins de 3 ans et incite les collectivités à offrir un abonnement bibliothèque à toute la famille. Le conseil approuve l'organisation d'une petite cérémonie en novembre. La gratuité de la bibliothèque est déjà en vigueur pour tous à Meys.

Affichage: le 09/07/2019

COMPTE - RENDU DE LA SEANCE DU Jeudi 04 juillet 2019 à 20h30

<u>Membres présents</u>: BESSON Guy, CLOYE Jérémy, DEPIERRE Catherine., FAURE Ludovic, FAURE Pierre-Paul, GARNIER Philippe, JOASSARD Patrice, LUCIEN Martine, PROTIERE Fabien, VENET Anne-Marie

<u>Membres absents ou excusés:</u> ALVERGNAS Jean-Marc, ECLERCY Jean-Paul, FAYOLLE Christian, GRAEL Richard, LATOUR Marie Claude

<u>Secrétaire de séance</u> : FAURE Pierre Paul

APPROBATION ACCORD LOCAL POUR LA COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que selon une circulaire du Préfet et en perspective des élections municipales de 2020, la composition du conseil communautaire de la communauté de commune des Monts du Lyonnais doit faire l'objet d'un nouvel accord local. Le conseil communautaire a renouvelé sa décision de 2017 d'une répartition des 44 conseillers communautaires possibles selon l'accord local suivant :

St Martin-en-haut et St Symphorien-sur-Coise seraient représentées comme actuellement par 4 conseillers communautaires, St Laurent- de-Chamousset, Larajasse, Haute- Rivoire, Montrottier, Brussieu et Ste Foy-l 'Argentière par 2 conseillers. Les communes qui viennent ensuite par ordre décroissant de population bénéficient d'un siège.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'ASM

Monsieur le Maire propose de reporter le sujet.

ACHAT DE TERRAIN

Monsieur le maire rappelle l'achat de la parcelle C555 en zone N du PLU, pour la réalisation de travaux de gestion des eaux pluviales (mise en sécurité du lotissement Les Sources), la réalisation d'une noue ou d'un bassin de rétention, la réalisation d'un chemin piétonnier. Afin que ce projet soit réalisable et cohérent, Monsieur le Maire propose l'acquisition foncière de la parcelle cadastrée F170 adjacente à la parcelle C555. Cette parcelle a une superficie de 1 692 m2, Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe que des tests sont en cours pour vérifier si le frigo de la cantine est aux normes au niveau température
- Monsieur le Maire redonne les dates pour participer au bénévolat pour la fête de la Batteuse
- Rappel des dates du comice samedi 06 juillet à ST MARTIN EN HAUT et le soir à SAINT SYMPHORIEN SUR COISE



Philippe GARNIER

Maire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 223h00. Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 19 septembre 2019 à 20h30.